



## Partage propriété maison

Par **MEYER ETIENNE**, le **21/09/2018** à **11:39**

bonjour

je vis depuis 12 ans avec ma compagne (PACS) dans la maison dont elle est propriétaire.

Cette maison achetée en 2005 pour 105000 euros, vaut aujourd'hui sur le marché environ 180000 euros.

J'ai investi dans cette maison 45000 euros pour différents travaux (toit, réfection cuisine salle bains etc ..) et je souhaite agrandir la maison par une extension de la chambre RC avec création de salle de bains + construction de véranda, le tout pour environ 50000 euros.

J'aurai donc investi plus de 95000 euros et je ne sais pas comment protéger cette investissement / mes enfants.

Faut il faire un partage de la maison devant notaire genre 50/50 quel serait le cout ?

Y a t il d'autres solutions pour que je sois reconnu comme ayant participé à plus de 95000 euros dans cette maison?

merci pour vos réponses

Bien cordialement

E M

Par **youris**, le **21/09/2018** à **11:53**

Bonjour,

En investissant dans un bien immobilier qui appartenait en totalité à votre partenaire, vous avez pris des risques.

Les partenaires de pacs ne sont pas héritiers l'un de l'autre, il est donc conseillé que chaque partenaire, pour protéger le partenaire survivant, fasse un testament.

pour l'argent que vous avez investi dans le bien de votre partenaire, celle-ci peut établir une reconnaissance de dettes.

Pour que vous deveniez propriétaire en indivision de cette maison, votre partenaire peut vous donner ou vous vendre une partie de son bien.

Je vous conseille de voir un notaire.  
Salutations